

RAPPORT

Val-de-Travers, le 25 octobre 2023

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de 360'000 francs pour l'achat du mobilier nécessaire aux trois projets de constructions préscolaires et parascolaires du DIF



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1. INTRODUCTION

En date du 27 septembre 2021, le Conseil général de Val-de-Travers a accepté un crédit de 8'600'000 francs devant permettre l'extension du collège de Longereuse en vue de la réalisation d'une structure préscolaire de 60 places, d'une structure parascolaire de 40 places et d'une nouvelle infirmerie, de la réunification des bibliothèques, de l'amélioration des bureaux de la direction et du service socio-éducatif, ainsi que de la redéfinition des espaces verts et des préaux pour les futurs groupes d'utilisateurs. Le montant de l'investissement proposé était considéré comme fiable à plus ou moins 10%, soit situé entre 7,8 et 9,5 millions de francs. Le 21 novembre 2022, un premier crédit complémentaire de 645'000 francs a été validé par votre Autorité pour permettre au Conseil communal de démarrer les travaux d'extension de Longereuse, compte tenu des dépassements mentionnés dans le rapport correspondant. Puis, le 20 mars 2023, un crédit de 98'000 francs recevait l'aval du Conseil général, s'agissant de pouvoir commander le mobilier de la bibliothèque dans les délais, évitant ainsi de mettre en péril le planning général du chantier.

Lors de la même séance du 27 septembre 2021, votre Autorité acceptait un second crédit, d'un montant de 3'600'000 francs pour la construction d'une structure préscolaire de 60 places à Couvet et d'un troisième de 1'000'000 francs pour la rénovation du hangar des pompiers de Môtiers permettant la création d'une nouvelle structure parascolaire de 40 places.

Dans chacun des rapports à l'appui de ces crédits complémentaires, le Conseil communal faisait également état des futures demandes qui devraient vous être soumises, notamment en ce qui concerne les besoins en mobilier des trois structures, tout comme des éventuels dépassements sur les chantiers de Môtiers et de Couvet, dès que le 90% des soumissions nous seraient parvenues. Celles-ci nous permettent aujourd'hui de commencer les travaux sans demande de crédit complémentaire pour ce qui est des infrastructures de Couvet et de Môtiers, les soumissions reçues nous permettant de considérer à ce jour que les crédits originaux sont suffisants.

Le Conseil communal sollicite donc aujourd'hui votre autorité pour un crédit de 360'000 francs, qui lui permettra de commander le mobilier pour équiper les trois nouvelles structures au moment opportun.



RÉFÉRENCE N° 1077/33745 | PAGE 1|3

2. BESOINS EN MOBILIER DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire et comme annoncé dans les précédents rapports, le financement du mobilier d'exploitation ne figure pas dans les crédits votés à ce jour, car seul le mobilier fixe à l'infrastructure a été budgété, tels que les cuisines, les bancs, les armoires murales, les meubles des salles d'eau et les tables à langer.

Ces besoins non pris en compte dans la demande de crédit sont principalement des tables, des chaises, des lits, des matelas, des jeux, des bureaux, des armoires et autres petits meubles de rangement. Dans le détail, on dispose d'une liste complète de ce qui devra être acheté, après avoir fait un inventaire strict de tout l'équipement de nos locaux actuels qui pourra être réutilisé dans le cadre de leur déménagement.

Les travaux de rénovation dans le collège de Longereuse ont eux aussi généré leur besoin en matériel supplémentaire. Maintenant que les multiples déménagements à l'intérieur du collège sont réalisés ou planifiés, nous pouvons également quantifier les coûts du matériel à acheter. Il s'agit principalement de parois de séparation dans la nouvelle salle du service socio-pédagogique et éducatif, d'équipement informatique et de mobilier pour la nouvelle salle de conférence, de divers compléments de mobilier et une vitrine à bain-marie pour la nouvelle cafétéria, suite à l'analyse faite par le SCAV de l'utilisation de cette cafétéria en tant que cantine scolaire. Il s'agit encore de matériel pour équiper la salle de couture, le matériel de celle-ci étant désuet et nécessitant d'être remplacé. On trouve également quelques armoires pour les travaux manuels au sous-sol, le matériel nécessaire pour équiper la nouvelle infirmerie (la précédente fonctionnant sur une base extrêmement vétuste), une nouvelle signalétique à mettre en place, mais également le matériel d'entretien dont l'équipe de conciergerie aura besoin dans la nouvelle aile.

Finalement, les coûts de mobilier des structures préscolaire et parascolaire de Couvet et de Môtiers sont également inclus dans cette demande de crédit, dont le détail se compose comme suit :

•	Total Mobilier – Trois projets :	Fr.	360'000
•	Mobilier parascolaire Môtiers	Fr.	30'400
•	Mobilier parascolaire Couvet (suite départ crèche)	Fr.	27'200
•	Mobilier préscolaire Couvet :	Fr.	130′000
•	Mobilier Bâtiment existant Fleurier (école) :	Fr.	64′300
•	Mobilier Bureau SAE Fleurier :	Fr.	2'500
•	Mobilier Economat Fleurier:	Fr.	1'100
•	Mobilier parascolaire Fleurier :	Fr.	21′200
•	Mobilier préscolaire Fleurier :	Fr.	83′300

3. IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT ORIGINAL DE 13.2 MILLIONS DE FRANCS

A ce jour, selon les chiffres en notre possession, nous pouvons déjà résumer la situation globale ainsi :

•	Crédits initiaux votés le 27.09.2021	Fr. 13	3'200'000	
•	Crédit complémentaire voté le 21.11.2022	Fr.	645'000	
•	Crédit bibliothèque voté le 20.03.2023	Fr.	98'000	
	Descipe on modelling of an arrays or			Г.,

Besoin en mobilier « Longereuse »
Besoin en mobilier « Couvet »
Fr. 172'400. Fr. 157'200.-

RAPPORT

Besoin en mobilier « Môtiers »
Fr. 30'400.-

Crédit sollicité ce soir
Fr. 360'000.-

Surcoût total estimé à ce jour Fr. 1'103'000.-

4. INCIDENCE SUR LES FINANCES COMMUNALES

Projection des coûts

Investissement brut	Fr.	360'000
Amortissement au taux de 10 %	Fr.	36'000
Coût de l'argent (2 % sur le demi-capital investi)	Fr.	3'600
Charge financière annuelle supplémentaire	Fr.	39'600

Mécanismes de maîtrise des finances

A la date de rédaction du présent rapport, la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2023 se monte à 591'400 francs. Le montant du crédit soumis à votre autorité étant inférieur à cette limite, le vote du crédit se fait à la majorité simple.

5. CONCLUSIONS

Comme il l'a annoncé dans ses précédents rapports, le Conseil communal sollicite aujourd'hui le crédit nécessaire à l'achat du mobilier pour les trois structures en construction, coûts qui n'avaient pas été budgétés. Le Conseil communal compte sur votre compréhension et vous prie de bien vouloir accepter le crédit sollicité.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Christophe Calame Christian Reber

ANNEXE:

Projet d'arrêté

CRÉDIT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE 360'000 FRANCS POUR L'ACHAT DU MOBILIER NÉCESSAIRE AUX TROIS PROJETS DE CONSTRUCTIONS PRÉSCOLAIRES ET PARASCOLAIRES DU DJE



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964;

vu la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 25 octobre 2023 ;

vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 13 novembre 2023 ; sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier : Un crédit de 360'000 francs est accordé au Conseil communal

pour l'achat du mobilier nécessaire aux trois projets de constructions préscolaires et parascolaires du dicastère de la

jeunesse et de l'enseignement.

Article 2 : La dépense sera enregistrée comme suit :

- Compte d'investissement n° 50600.00 Biens mobiliers

- Entité de gestion selon la nature des dépenses n° 21 2170 Bâtiments scolaires (DJE), n° 21 2181 Accueil parascolaire (DJE)

ou n° 21 5451 Crèches et garderies (DJE)

- Projet n° 100.21.025 Mobilier projets de constructions du DJE

et amortie au taux de 10%.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent

arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 11 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL LE PRÉSIDENT : LE SECRÉTAIRE :

Niels Rosselet-Christ Adrien Pagnier